



Réunion plénière du 16 juin 2020 Synthèse des présentations et des échanges¹

(Retrouvez l'intégralité des présentations de la réunion plénière sur le site du Haut comité : www.hctisn.fr)

Le compte-rendu de la réunion sera disponible en octobre 2020.)

0. Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 22 janvier 2020

1. Travaux en cours au sein du Haut comité

Un état des lieux des travaux en cours au sein du Haut comité a été réalisé.

A cette occasion, le Haut comité a adopté le mandat du groupe de travail « Concertation Cigéo » constitué à la fin de l'année 2019 afin de réfléchir aux modalités de concertation avec le public pendant l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo dont le dépôt est annoncé prochainement. L'objectif visé par le Haut comité n'est pas d'organiser la concertation mais de proposer des recommandations visant à coordonner l'ensemble des temps d'échanges et de débats avec la société civile sur le projet Cigéo de façon à s'assurer de leur lisibilité et à favoriser la participation du public à ces échanges. Les travaux du groupe de travail ont notamment vocation à alimenter les réflexions portant sur les modalités d'association du public au projet Cigéo visées à l'article 8 de la décision du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 21 février 2020². Le Haut comité prévoit de les rendre publics d'ici la fin de l'année 2020.

Les membres du Haut comité ont également échangé sur un projet de recommandations relatives aux modalités d'élaboration et de diffusion des Plans particuliers d'intervention (PPI) proposé par le groupe de travail « Transparence et secrets ». Ce groupe est en charge de formuler, pour plusieurs cas de figure concrets, des recommandations pragmatiques : - sur la nature des informations à mettre à disposition du public pour remédier aux écarts et manques concernant la mise en œuvre de la réglementation ; - sur les modalités d'information et d'association du public qu'il convient de privilégier. L'adoption du projet de recommandations relatives aux PPI est programmée en septembre 2020 et sera rendu public dans les jours qui suivent.

¹ Cette synthèse est établie sur la base des résumés transmis par les intervenants concernant leur propre intervention.

² Décision du MTES et de l'ASN consécutive au débat public dans le cadre de la préparation de la cinquième édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs du 21 février 2020 disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/apres-debat-public-elisabeth-borne-et-bernard-doroszczuk-annoncent-orientations-du-prochain-plan>

2. Point d'information sur le fonctionnement et le contrôle des installations nucléaires françaises pendant la période de crise liée au Covid-19 et dans les mois à venir

a. Intervention des exploitants

1. Présentation EDF



La continuité de la mission de service public de l'électricité a été assurée pendant la période COVID-19 avec une bonne adaptation de la production nucléaire aux besoins de consommation électrique. EDF a maintenu une bonne maîtrise de la sûreté, de la primauté sûreté et la disponibilité des équipes de crise nucléaire (PUI, FARN) et trouver des modalités de protection collective (en particulier lorsque les masques étaient peu disponibles) pour garantir la protection sanitaire des travailleurs.

Des adaptations des modes de fonctionnements, des organisations de travail, du planning des arrêts de tranche ont été mis en œuvre pour tenir compte du COVID-19. Des parades fortes ont été déployées au sein des équipes (roulement à 5 équipes en quart au lieu de 7, astreinte équipe A/B permettant de séparer physiquement et maintenir à domicile 50% des personnels contribuant à un même tour d'astreinte, télétravail important, horaires de travail adaptés ou décalés)

La cohésion du corps social, la solidarité et la coopération des salariés et des prestataires sont, et ont été, des postures bien utiles pour aider à gérer la crise COVID-19. Des échanges réguliers ont eu lieu au niveau local et national avec les organisations syndicales (à titre d'exemple entre 4 à 10 CSE par mois pour chaque centrale).

Des échanges réguliers ont été mise en place avec l'ASN en toute transparence avec un fort maillage local et national.

Mais la crise n'est pas terminée et EDF doit réussir les « reprises » et éviter le relâchement sur nos fondamentaux Sûreté.

2. Présentation Orano

Depuis le début de cette crise sanitaire, le groupe Orano met tout en œuvre afin de :

- Maintenir une veille active et ainsi suivre l'évolution de la pandémie,
- Limiter la propagation du virus dans les installations et préserver son personnel et les sous-traitants d'une possible contamination virale, avec le soutien de son service de santé groupe (mise à disposition de masques, application des gestes barrières...)
- Garantir la sûreté et la sécurité des installations,



- Maintenir la cohésion sociale, et apporter un soutien aux soignants et aux professionnels de santé autour de nos sites.

Concernant le fonctionnement de ses installations, Orano s'est organisé pour répondre aux besoins prioritaires de ses clients, notamment :

- L'évacuation de combustibles usés des Centres nucléaires de production d'électricité (CNPE), qui nécessite des moyens de transport et du personnel pour exploiter les terminaux ferroviaires utilisés,
- La réception de combustibles usés sur l'usine de traitement de La Hague,
- La fabrication de combustibles MOX (Mélange d'Oxydes) dans l'usine de Melox,
- La production et la livraison par le site du Tricastin d'Uranium enrichi au site de Romans sur Isère, pour la fabrication de combustible UOX.

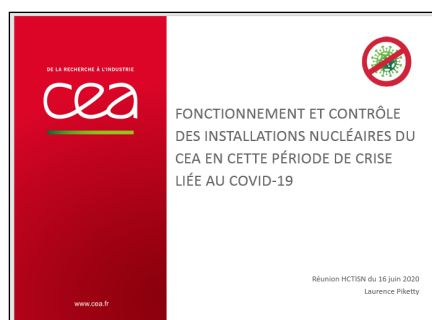
En matière de production, concernant ces besoins prioritaires, les installations concernées sont pour la plupart conçues pour produire en continu 24h sur 24 et 7 jours sur 7, et les organisations de travail des équipes de production et de soutien se sont adaptées, au fur et à mesure des semaines, aux différentes phases de l'évolution de la pandémie et aux dispositions retenues par les pouvoirs publics et les autorités. Ce qui a permis de maintenir un niveau de production suffisant pour répondre aux besoins clients.

En revanche, les autres activités comme le démantèlement ou certains grands projets ont été impactées par les mesures de confinement, avec l'arrêt des chantiers d'importance moindre ou contraints par la disponibilité des entreprises sous-traitantes. Après mise en place des mesures de prévention sanitaires, elles ont toutes reprises, et montent progressivement en puissance depuis début mai.

Concernant les contrôles internes, l'organisation du management des usines et de leur support a été revue de manière à apporter un soutien de proximité et permanent auprès des équipes de production. Ce qui leur a permis d'assurer leurs missions de surveillance et de contrôle des activités

Pour les contrôles externes, pendant la période de confinement, des points hebdomadaires avec les principaux sites ont été mis en place par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, et elle a réalisé de l'ordre d'une dizaine d'inspections à distance et quelques inspections sur site.

3. Présentation CEA



Le CEA s'était mis dès le 15 mars 2020 en situation de se concentrer sur les fonctions essentielles (recherches sur le coronavirus, dissuasion, mise en sécurité des installations et infrastructures, protection des centres, ...), en procédant à un repli en bon ordre. Pendant le plan de continuité des activités, la majeure partie des installations nucléaires ont été arrêtées et mises en sûreté, la surveillance de celles-ci étant assurée durant toute la période de confinement.

La reprise progressive des activités a débuté le 20 mai, selon 3 phases pour les installations nucléaires : Préparation et remise en fonctionnement des installations (installations de la catégorie «utilité services» nécessaires à toutes les autres) ; Reprise des expérimentations et des projets/chantiers prioritaires (installations de R&D et outils de production, jugés prioritaires ; installations en assainissement/démantèlement, présentant des enjeux de sûreté, conformément à la stratégie présentée aux autorités de sûreté) ; Montée progressive du travail sur site en conservant le télétravail au maximum.

Cette reprise a été encadrée par des mesures sanitaires strictes, mises en place pour préserver la santé et la sécurité des salariés.

Elle se passe dans des conditions très satisfaisantes, conformément aux plans établis par les directions de centres, en concertation avec les directions opérationnelles.

4. Présentation Andra



Au démarrage du confinement, mi-mars 2020, l'Andra a revu l'organisation de ses activités sur l'ensemble de ses sites et toutes les personnes qui le pouvaient ont poursuivi leurs activités en télétravail. Des dispositions ont été prises pour garantir les moyens nécessaires aux missions essentielles de l'Agence, en particulier celles relatives à la sécurité des sites et la surveillance des installations et de l'environnement. Les équipes de l'Agence sont restées mobilisées pour

maintenir la capacité de réception et de collecte des déchets, en particulier ceux du secteur hospitalier et des installations de production d'électricité (Cf. www.andra.fr/covid-19-recentrage-des-activites-sur-les-fonctions-essentielles). Aux Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CI2A) et au Centre de Meuse Haute Marne (CMHM), les chantiers ont été interrompus.

Depuis la mi-mai, l'ensemble des activités a pu reprendre progressivement, avec maintien du télétravail pour toutes les activités qui le permettent ou pour les collaborateurs pour lesquels cela reste nécessaire.

b. Interventions de l'ASN et de l'IRSN

1. Présentation ASN

La gestion de la crise COVID a fortement mobilisé l'ASN, dont la totalité des effectifs a basculé en télétravail. Si les travaux d'instruction ont pu se poursuivre quasi-normalement, l'ASN a dû réadapter en profondeur ses pratiques de contrôle, en les réorientant prioritairement vers le contrôle à distance, avant un retour progressif des inspecteurs sur site. La crise COVID aura ainsi été l'opportunité de mettre en pratique et de valider de nouvelles pratiques de contrôle.



2. Présentation IRSN



Sauf exception, les activités d'expertise se sont poursuivies normalement, les avis ont été rendus dans le calendrier prévu, en particulier l'avis de synthèse relatif au quatrième réexamen périodique générique des réacteurs de 900 MWe qui a été rendu le 31 mars 2020 à l'ASN comme prévu.

L'IRSN a été en contact régulier tout au long de la période de crise sanitaire avec les autorités et les exploitants, avec un suivi quotidien de l'état des installations. L'IRSN a également participé aux inspections à distance à la demande de l'Autorité de sûreté.

L'IRSN n'a été saisi d'aucune demande spécifique d'avis en lien avec la pandémie, comme par exemple des dérogations. Des échanges ont eu lieu sur la stratégie d'EDF pour fiabiliser la production d'électricité l'hiver prochain.

L'IRSN a identifié un certain nombre de points de vigilance, qui ont fait l'objet de discussions avec les exploitants. Parmi eux les risques associés à la reprise des activités fait toujours l'objet d'une attention particulière. Des échanges ont également eu lieu sur la capacité des organisations des exploitants à faire face à un rebond de l'épidémie. La participation à des réunions internationales ont permis de constater que les questionnements étaient cohérents dans les différents pays.

Enfin, au-delà du retour d'expérience en cours sur le fonctionnement de l'IRSN dans cette période, l'IRSN a identifié les questions qui devront faire l'objet d'échanges avec les exploitants à l'issue de la crise sanitaire. Les conséquences d'une crise sanitaire plus sévère que celle en cours devraient en particulier être étudiées.

c. Discussions et échanges

Les échanges entre les membres et les intervenants ont porté sur :

- Les conséquences liées au glissement du planning des opérations de maintenance prévues sur les réacteurs de production d'électricité,
- Les risques d'engorgement des capacités d'entreposage des combustibles nucléaires usés,
- L'accès de l'ASN à distance des paramètres de surveillance et d'exploitation des centrales nucléaires,
- La poursuite du fonctionnement pendant la crise sanitaire du portail de signalement pour les lanceurs d'alerte disponible sur le site internet de l'ASN.

3. **Point d'information par l'IRSN sur les incendies en Ukraine dans la zone d'exclusion autour de la centrale de Tchernobyl**

Présentation IRSN



Un incendie s'est déclaré le 4 avril 2020 en Ukraine dans la zone d'exclusion des 30 kilomètres autour de la centrale de Tchernobyl, suivi de nombreux autres foyers, importants en superficie et en nombre au cours des quatre semaines qui ont suivi. Environ 800 km² de forêt ont été ravagés en Ukraine et notamment dans la zone d'exclusion de Tchernobyl, conduisant à la remise en suspension de radionucléides (césium, strontium et plutonium) dans l'air. Les pluies intervenues à partir du 2 mai ont permis l'extinction de l'ensemble des feux.

L'IRSN a gréé son organisation de crise à cette occasion, malgré la pandémie de coronavirus, et mis en place un mode de fonctionnement à distance ayant permis d'impliquer l'ensemble des experts et compétences nécessaires. L'IRSN a transmis aux autorités françaises cinq notes d'information (version française et anglaise), publiées par ailleurs sur son site internet, informé

également le public via les réseaux sociaux Twitter, Facebook et LinkedIn et répondu aux sollicitations des médias. Trois vidéos simulant le transport des masses d'air contaminées à travers l'Europe sur le mois d'avril 2020, ont été publiées sur le site internet de l'IRSN et sur Youtube.

L'Institut a évalué par simulation numérique inverse, à partir des mesures disponibles, la quantité totale de radioactivité remise en suspension par les incendies (environ 700 GBq). Sur cette base, l'IRSN a ensuite modélisé le transport des masses d'air contaminées depuis les brasiers vers l'Europe de l'Ouest, entre le 2 avril et le 30 avril, révélant leur arrivée sur la France par le sud-est le 7 avril, leur persistance, à des niveaux très faibles, sur une partie du territoire jusqu'au 28 avril. Ces simulations ont été confirmées par les mesures du réseau de surveillance Opera-air de l'IRSN.

Les niveaux de radioactivité des aérosols atmosphériques dans l'hexagone et en Outre-mer sont mesurés par les stations du réseau Opera-Air de l'IRSN, capables de détecter des niveaux extrêmement faibles, de l'ordre du $\mu\text{Bq}/\text{m}^3$ d'air. Neuf des trente mesures d'aérosols sur filtres du mois d'avril 2020 ont dépassé légèrement le bruit de fond habituel. L'IRSN a publié, dans sa note d'information du 5 mai 2020, l'ensemble des résultats de ces mesures en France (la mesure la plus élevée : $1,31 \mu\text{Bq}/\text{m}^3$ de césium 137 dans l'air a été relevée à Cadarache (04) sur un prélèvement entre le 6 et le 14 avril 2020) ainsi que les mesures effectuées par ses partenaires scientifiques ukrainiens et européens.

Les évaluations dosimétriques réalisées par l'Institut pour les pompiers intervenus sur les incendies, les habitants locaux et de Kiev, prenant en compte l'ensemble des voies d'exposition et tous les radionucléides remis en suspension (Cs, Sr et Pu), conduisent à des expositions faibles. Concernant la population Française, le passage des masses d'air marquées ayant conduit à une exposition infime, les évaluations dosimétriques conduisent à un impact très faible sans conséquence pour la santé.

Des installations de stockage, d'entreposage et des dépôts de déchets sont présents dans des secteurs de la zone d'exclusion qui a été affectée par les incendies. Même s'il existe une activité très importante liée à ces installations, elle est apparue peu mobilisable par le feu. De fait, les mesures transmises par les partenaires scientifiques ukrainiens de l'IRSN n'ont pas mis en évidence de relâchement d'activité en provenance de celles-ci qui ait pu être provoqué par les incendies. La sûreté des installations sur le site de la centrale de Tchernobyl et dans la zone d'exclusion n'a pas été affectée, à la connaissance de l'Institut, par les incendies.